

# **CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - CQP**

# **TECHNICIEN SPORTIF DE RUGBY A XV**

2025-2026



La Ligue Occitanie de Rugby, organe déconcentré de la Fédération Française de Rugby, forme par l'intermédiaire de son Institut Régional de l'Emploi et de la Formation, les entraîneurs de rugby de demain.

Formez-vous aux côtés de professionnels du rugby reconnus pour leur expertise et bénéficiez d'une formation de qualité qui répond aux exigences fédérales.

RNCP 39118 - Niveau 4

Convention: 3328 - Sport

Codes NSF: 335 Animation Sportive, culturelle et de Loisirs

Certificateur: FFR

Le CQP Technicien sportif de rugby à XV est un diplôme délivré par la branche professionnelle du sport, qui a délégué la Certification à la Fédération Française de Rugby.

Le titulaire de ce CQP peut **encadrer en autonomie les activités du rugby à XV pour tous les collectifs jeunes, des moins de 14 ans jusqu'aux plus de 18 ans** (voir obligations fédérales : article 351-1) **et contre rémunération** (cf. avenant n°156 de la Convention Collective Nationale du Sport - CCNS).

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

#### A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Préparer et animer des cycles de séances de perfectionnement en rugby à XV.
- Organiser, informer et communiquer autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.
- Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

#### **PROGRAMME**

- **104 heures en centre de formation** : cours théorique, mise en situation pratique avec des collectifs des structures partenaires, journée délocalisée dans des structures de haut niveau.
- 46 heures de formation à distance.
- Mise en situation professionnelle : 120 heures dans une structure d'alternance (club).

#### **COMPOSANTES DE LA CERTIFICATION**

#### BLOC DE COMPETENCES 1: PREPARATION ET ANIMATION DE CYCLES DE SEANCES DE PERFECTIONNEMENT EN RUGBY A XV.

- Réaliser un diagnostic des joueurs et de l'équipe au regard des exigences de la compétition.
- Repérer des objectifs et des ressources de la structure.
- Planifier et construire un cycle de séances de perfectionnement des joueurs.
- Préparer et installer le matériel nécessaire à une séance de perfectionnement.
- Accueillir des joueurs à une séance de perfectionnement.
- Conduire une séance de perfectionnement.
- Mettre en sécurité des joueurs et des tiers.
- Réaliser une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de perfectionnement.
- Gérer une équipe de rugby à XV en compétition.

# BLOC DE COMPETENCES 2 : ORGANISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITES D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF.

- Informer des publics et promouvoir des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.
- Organiser ses activités et communiquer avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

#### BLOC DE COMPETENCES 3 : CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS).

- Rechercher un emploi et des activités à animer dans le domaine des APS.
- Programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des APS.

Ce diplôme peut être obtenu par voie de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

#### **MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

- Epreuve de certification en centre de formation
- Rapport d'activité sur les compétences associées liés au projet d'entraînement
- Epreuve de certification en structure d'accueil
- Mise en situation pédagogique

#### LIEUX DE REALISATION DE LA FORMATION

2 sites: Toulouse (en partenariat avec le Stade Toulousain) et Narbonne.

Des journées pourront être délocalisées dans des structures de haut-niveau partenaires.

## **CALENDRIER 2025-26**

| TOUL                              | OUSE et NARBONNE               |                    |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Tests d'entrée                    | Samedi 4 octobre 2025          | Horaires à définir |
| Visio de présentation obligatoire | Lundi 13 octobre               | 19:00-21:00        |
| Journées de formation             | Lundi 27 octobre               | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 28 octobre               | 09:00-16:00        |
|                                   | Lundi 1 <sup>er</sup> décembre | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 2 décembre               | 09:00-16:00        |
|                                   | Lundi 5 janvier 2026           | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 6 janvier 2026           | 09:00-16:00        |
|                                   | Lundi 2 février 2026           | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 3 février 2026           | 09 : 00 - 16 : 00  |
|                                   | Lundi 2 mars 2026              | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 3 mars 2026              | 09:00-16:00        |
|                                   | Lundi 6 avril 2026             | 10:00-21:00        |
|                                   | Mardi 7 avril 2026             | 09:00-16:00        |

#### **MODALITES D'ACCES A LA FORMATION**

#### Prérequis à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'une attestation de réussite à la formation relative à l'unité de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive. L'expérience doit être attestée par le responsable de la ou des structures.
- Attester d'une pratique minimum d'une saison sportive au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition. La pratique est attestée par le directeur technique national du rugby à XV ou son représentant.
- Le candidat est dispensé de la production des attestations d'encadrement et de pratique sportive s'il est titulaire d'un Brevet fédéral Perfectionnement ou d'un Brevet fédéral Optimisation.
- Etre licencié à la FFR.
- Avoir 18 ans.
- Avoir satisfait aux tests d'entrée

#### **ACCESSIBILITE PSH**

Nous sommes ouverts à l'étude de toute candidature de personne en situation de handicap. Contactez-nous afin de construire ensemble le protocole de sélection et d'aménagement de formation.

Pour plus d'informations, contactez la référente handicap de l'IREF : formation@occitanie-ffr.fr.

#### **FINANCEMENT**

Ce diplôme peut être obtenu par voie de formation professionnelle.

Formation financée par l'ensemble des opérateurs publics ou privés, y compris via « Mon Compte Personnel de Formation » (CPF).

Frais pédagogiques (parcours complet) = 1 650 €.

Frais d'inscription = 50 €.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire.

## **INSCRIPTIONS**

Pour tout renseignement : formation@occitanie-ffr.fr

Inscriptions ouvertes jusqu'au 30 septembre 2025 : FORMULAIRE ou scan QR code

